



LES FORMATIONS EMPLOYEURS 2018

de la branche du lien social et familial

GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE ALISFA

MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Organismes de formation partenaires :



ÉDITO

Nous sommes ravis de vous présenter l'édition 2018 du catalogue formations du Snaecso.

3 considérations fortes nous ont guidés dans l'élaboration de cette édition :

- Une offre dédiée à la branche Alisfa

Notre ambition : vous proposer des formations spécifiques, adaptées à vos métiers et qui répondent au plus près à vos besoins. Pour cela, nous avons sélectionné des prestataires reconnus pour leur connaissance de notre secteur et de ses enjeux.

- Vous accompagner dans votre fonction employeur

Vous donner des clefs de compréhension et des outils pour faciliter votre quotidien, tout en intégrant les particularités de notre Convention Collective Nationale, telle est notre volonté !

- Des formations courtes et pratiques

L'opérationnalité a été notre maître mot.

Nouveauté cette année : un webinaire d'échange de pratiques est inclus dans toutes nos sessions ! L'occasion pour vous de revenir sur certains concepts, de partager vos réussites et de dépasser vos difficultés.

En participant à une formation du Snaecso, vous vous professionnalisez auprès d'intervenants qui partagent votre vision du terrain.

Alain CARRÉ
Réfèrent de la commission formation

SOMMAIRE

ÉDITO	2
SOMMAIRE	3
LE SNAEC SO : QUI SOMMES NOUS ?	4
DES FORMATIONS CONSTRUITES SPÉCIFIQUEMENT POUR LES EMPLOYEURS DE LA BRANCHE	6
COMMENT PARTICIPER À NOS ACTIONS DE FORMATIONS ?	8
ET LE FINANCEMENT DANS TOUT ÇA ?	10
NOS FORMATIONS	13

GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

ÊTRE ADMINISTRATEUR D'UNE ASSOCIATION DE LA BRANCHE ALISFA, IDENTIFIER SON RÔLE ET SON ENVIRONNEMENT	15
NOUVEAU PRÉSIDENT, COMMENT ASSURER SA MISSION ?	16
PILOTER SON ASSOCIATION, LES CLEFS POUR ASSURER SA FONCTION EMPLOYEUR	17
ÉVALUER ET ANTICIPER LES MUTATIONS, COMMENT FAIRE ÉVOLUER SON ORGANISATION DANS UNE VISÉE PROSPECTIVE ?	18

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE

ACTUALITÉ DU DROIT DU TRAVAIL ET DE LA CONVENTION COLLECTIVE	20
DROIT DU TRAVAIL, CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE ALISFA, MIEUX LES CONNAÎTRE, POUR MIEUX LES APPLIQUER	21
LE TRAITEMENT DE LA PAIE, INTÉGRER LES SPÉCIFICITÉS DE LA BRANCHE ALISFA	23
LE SYSTÈME DE CLASSIFICATION ET DE RÉMUNÉRATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE ALISFA, COMMENT LE METTRE EN ŒUVRE ?	24
LA RÉVISION QUINQUENNALE DES PESÉES, UNE MÉTHODOLOGIE OPÉRATIONNELLE POUR SAVOIR FAIRE	25

MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

LE RECRUTEMENT D'UN NOUVEAU COLLABORATEUR, COMMENT SÉCURISER LE DISPOSITIF ET ACCOMPAGNER L'INTÉGRATION ?	27
DE L'EMBAUCHE À LA RUPTURE, LA VIE DU CONTRAT DE TRAVAIL ET LES SPÉCIFICITÉS DE LA BRANCHE ALISFA	28
MANAGEMENT DE L'ÉQUIPE SALARIÉE : RÉUSSIR ENSEMBLE !	29
LA FICHE DE POSTE, OUTIL RH INCONTOURNABLE, BIEN LA RÉDIGER ET OPTIMISER SON UTILISATION	30
L'ENTRETIEN ANNUEL D'ÉVALUATION ET L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL, LES DISTINGUER POUR LES CONDUIRE EFFICACEMENT	31
MONTER EN COMPÉTENCES LES COLLABORATEURS, COMMENT S'INSCRIRE DANS UNE DÉMARCHÉ DE GESTION DES CARRIÈRES ?	32
LE FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, COMMENT OPTIMISER SON BUDGET ?	33
LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL, LES CLEFS POUR RÉPONDRE À SES OBLIGATIONS EMPLOYEUR	34
LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS, VÉRITABLE OUTIL DE MANAGEMENT DE LA PRÉVENTION	35

LE SNAEC SO : QUI SOMMES-NOUS ?

Créé en 1971, le Snaecso est le seul syndicat employeur de la branche professionnelle des acteurs du lien social et familial, Alisfa. Depuis plus de 45 ans, le Snaecso représente et défend les intérêts des employeurs du champ vis-à-vis des partenaires sociaux et des pouvoirs publics.

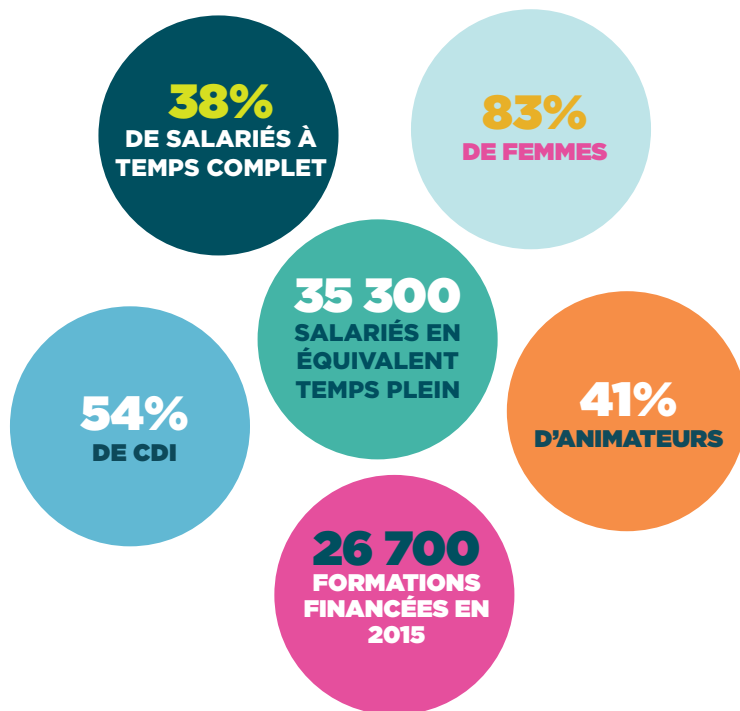
FOCUS SUR LA BRANCHE ALISFA

La **branche professionnelle des acteurs du lien social et familial** est composée de plus de 3.600 structures employant près de 86.500 salariés qui relèvent de 3 champs d'intervention :

- **les Centres Sociaux et Socioculturels,**
- **les Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants,**
- **et les Associations de Développement Social Local.**

Salariés et bénévoles sont associés autour d'un même projet, qu'il soit éducatif et/ou social. Ce projet est bien souvent initié par les habitants d'une ville, d'un quartier, d'un village, et se développe en prenant des expressions différentes selon les lieux, les besoins locaux, les personnes prêtes à s'y investir, les moyens trouvés pour le faire vivre.

La mission des associations de la branche est de soutenir ou de recréer le lien social dans les zones rurales, dans les quartiers ou dans les villes, en défendant des valeurs de solidarité, de démocratie et de respect.



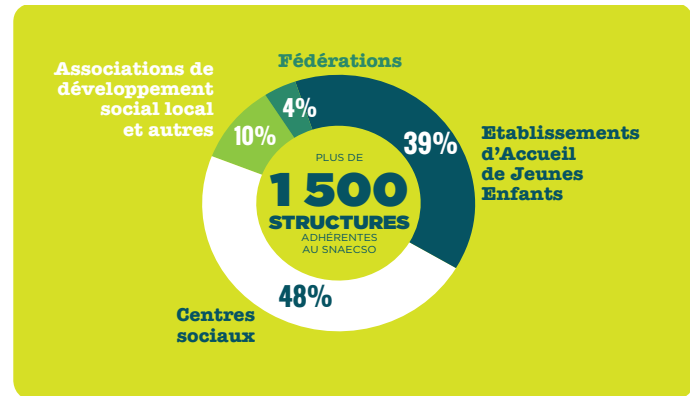
LE SNAEC SO EN CHIFFRES

Depuis sa création, le Snaecso n'a eu de cesse de grandir ! Aujourd'hui, le syndicat compte plus de 1.500 adhérents.

Historiquement fondé par les Centres Sociaux et Socioculturels qui sont représentés en majorité parmi les adhérents, le Snaecso s'est ouvert aux Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants en 2005.

LES MISSIONS DU SNAEC SO

- **CONTRIBUER** au développement de la branche professionnelle Alisfa et à sa structuration en matière d'emploi, de formation et de dialogue social,
- **PROMOUVOIR** les valeurs des employeurs de la branche et plus largement celles de l'Économie Sociale et Solidaire,
- **ORGANISER** la représentation nationale et territoriale des employeurs de la branche professionnelle auprès des pouvoirs publics, des organismes paritaires et des instances de concertation,
- et vous **ACCOMPAGNER** dans l'exercice de votre fonction employeur afin de vous faciliter la vie au quotidien.



Dans ce cadre, le Snaecso met à votre disposition une offre de services composée :

- d'un **service juridique RH** et d'outils liés à l'exercice de la fonction employeur,
- de **rencontres thématiques territoriales**,
- et d'un **catalogue de formation national**.

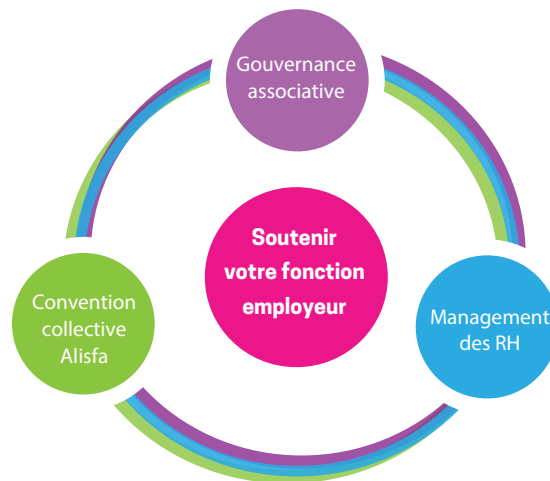


DES FORMATIONS CONSTRUITES SPÉCIFIQUEMENT POUR LES EMPLOYEURS DE LA BRANCHE

Vous avez nouvellement été élu Président, êtes administrateur d'une structure ou disposez d'une délégation employeur en tant que Directeur d'établissement, l'offre formation du Snaecso est faite pour vous !

LE CATALOGUE FORMATION DU SNAEC SO, C'EST :

- des prestataires sélectionnés de façon pointue au regard de la qualité de leurs interventions, mais aussi de leur **connaissance de notre secteur et de ses problématiques**. Cette année, c'est avec l'**Océane** et **Comptoir des RH** que nous avons conventionné.
- des actions de formation adaptées aux **spécificités de nos structures** : des formations courtes, opérationnelles, construites à partir de vos études de cas et illustrées à partir d'exemples issus du terrain,
- des actions de formation qui intègrent l'actualité légale, mais surtout **les particularités de notre Convention Collective Nationale Alisfa**,
- et une offre qui s'articule autour de **3 thématiques : Gouvernance associative, Convention collective Alisfa, Management des RH.**



ZOOM

LES ORGANISMES DE FORMATION PARTENAIRES

Chacun des 2 organismes de formation retenus travaille en étroite collaboration avec le Snaesco à l'élaboration de programmes et de supports pédagogiques répondant au plus près à vos besoins.



Comptoir des RH est un cabinet fondé en 2011 sur un constat simple : les associations, bien que construites autour d'un projet social, ne sont pas dispensées des contraintes de gestion et d'application du droit privé. Elles n'en ont cependant pas toujours les compétences ou les moyens (du fait de leur taille ou du coût). Comptoir des RH met **sa compétence Ressources Humaines, sa connaissance fine de la Convention Collective Nationale Alisfa et ses outils, à la disposition des structures associatives**, pour accompagner les professionnels et bénévoles dans leur fonction employeur.



L'Océane est une société indépendante de tout groupement qui **intervient dans le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire depuis de nombreuses années et dispose d'une bonne connaissance de la branche Alisfa et de ses enjeux**. Elle s'engage à respecter dans toutes ses interventions les droits et les libertés fondamentales dont le respect et la dignité de tous les humains, la non-discrimination et la vie privée. Elle fournit à tous les participants aux stages des outils pratiques permettant de respecter ces valeurs dans leur situation professionnelle ou d'administrateur bénévole.



NOUVEAU ! WEBINAIRE "ÉCHANGES DE PRATIQUES"

Afin de répondre encore et toujours à votre besoin, un **webinaire « Échanges de pratiques »** est dorénavant organisé et inclus dans le prix de chacune de nos sessions de formation.

3 à 6 mois après la formation, vous êtes invités à participer à un temps d'échanges de pratiques durant lequel seront abordées les dernières actualités sur la thématique de formation suivie, mais aussi vos réussites et les difficultés que vous avez pu rencontrer à l'issue de la formation, lors de votre retour terrain.

COMMENT PARTICIPER À NOS ACTIONS DE FORMATION ?

Pour participer à une action de formation du Snaecso, vous pouvez :

- **VOUS INSCRIRE** à une session "inter" dont les dates et le lieu sont mentionnés ci-après. Le coût indiqué est un coût par jour et par personne. Si vous êtes adhérent, vous disposez d'un tarif spécifique,
- **ORGANISER** une formation en "intra", dans votre structure, pour 12 collaborateurs maximum, avec un prix jour fixe : 1.350€ pour les adhérents (1.400€ pour les non adhérents),
- **MUTUALISER** en région des besoins entre plusieurs structures et organiser une « Action Collective Territoriale ». Vous paierez ainsi 1.350€ à répartir entre plusieurs structures, et la formation aura lieu sur votre territoire (1.400€ pour les non adhérents).



Pour vous inscrire ou pour toute demande de renseignements, une adresse :
formation@snaecso.com

CONTACTEZ-NOUS !

NOS CHARGÉS DE MISSION RÉGIONALE À VOTRE SERVICE !

Notre équipe est à votre disposition pour :

- vous rencontrer afin d'établir un lien direct, de proximité, et mieux vous connaître,
- vous soutenir dans vos pratiques d'employeur,
- coordonner et mettre en lien les acteurs dans le but de construire et d'animer des actions collectives,
- favoriser l'échange et l'information entre adhérents et partenaires, et ainsi, renforcer les dynamiques de réseau,
- **vous accompagner dans la mise en place de vos actions de formation.**

Isabelle PUDEPIECE, Chargée de mission régionale Hauts-de-France, Normandie, Grand-Est
isabelle.pudepiece@snaecso.com - 06 30 17 41 98

Hicham HANTAR, Chargé de mission régionale Occitanie - PACA
hicham.hantar@snaecso.com - 06 67 13 41 03

Agnès RAT-PATRON, Chargée de mission régionale Ile-de-France - Autres régions
agnes.rat-patron@snaecso.com - 06 37 64 88 90



ET LE FINANCEMENT DANS TOUT ÇA ?

Il existe de nombreuses possibilités légales et conventionnelles pour financer vos formations.

LE FINANCEMENT LEGAL, issu de contributions imposées par la loi

Les DAF, vous connaissez ?

C'est le premier réflexe à avoir ! Adressez votre Demande d'Aide Financière (DAF) 1 à 2 mois avant l'action sur votre espace privé adhérent Uniformation. Uniformation validera votre demande en fonction de l'encours disponible sur les fonds mutualisés.

Une astuce : plus vous faites votre demande tôt dans l'année, plus vous avez de chance de la voir acceptée !



LE FINANCEMENT CONVENTIONNEL, issu de contributions rendues obligatoires par la CCN Alisfa

Chaque structure de la branche dispose d'un budget conventionnel qui lui est propre, d'un montant de **2.000€ minimum**.

En plus de celui-ci, vous pouvez activer d'autres enveloppes :

- **si vous souhaitez mettre en place une formation collective dans votre structure**, c'est l'**Action Collective Intra-structure** que vous devez mobiliser. Elle s'obtient via une DAF sur votre espace adhérent,
- **si vous identifiez un besoin de formation similaire à celui d'autres associations de votre territoire**, mutualisez-le en mettant en place une formation collective entre plusieurs structures. Pour cela, faites une demande de financement **Action Collective Territoriale** auprès de votre Délégation régionale Uniformation.



Que vous soyez salarié ou bénévole, vous êtes éligible à ces dispositifs. Pour en savoir plus, rapprochez-vous d'Uniformation ou rendez-vous sur www.snaecso.com/Accompagner-l-employeur/Formations-Employeurs

À SAVOIR !

La formation des bénévoles

Le code du travail prévoit que les formations destinées à permettre aux bénévoles associatifs d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités **sont regardées comme des actions de formation des salariés d'une structure employeuse.**

Autrement dit, les bénévoles peuvent être considérés comme des stagiaires de la formation professionnelle continue et peuvent, ainsi, disposer de financements qui varient selon les OPCA.

Lorsque vous faites une Demande d'Aide Financière auprès d'Unifformation sur les fonds légaux, les **Dirigeants bénévoles sont éligibles dans la limite de 30% des effectifs** sur l'action lorsqu'elle est en lien avec leur mandat.

En complément, les bénévoles, qu'ils soient dirigeants ou non, sont **éligibles à des actions de formation financées sur les fonds conventionnels.** Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de la permanence téléphonique ou des Référénts en Régions (RR) de la CPNEF : 01 58 46 13 45 (tous les après-midi sauf le mercredi de 14h à 17h) ou sur www.cpnf.com.

Enfin, l'Etat accompagne les associations en soutenant la formation des bénévoles via un **Fond pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)**. Chaque début d'année, une campagne est lancée à travers des instructions nationales et régionales précisant les orientations et les types de formations qui pourront être soutenus et pris en charge.

Source : Décret n°2011-2021 du 30 décembre 2011 relatifs au fonds pour le développement de la vie associative. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.associations.gouv.fr



FONDS LÉGAUX

FONDS CONVENTIONNELS

Vous souhaitez organiser :

• Une formation inter

Ce sont des formations au programme prédéfini qui rassemblent autour d'un même thème des salariés issus de différentes structures, voire de différents secteurs. Elles se déroulent au Snaesco ou dans l'organisme de formation.

Le prix proposé est un prix jour par participant.

1 Je fais une Demande d'Aide Financière (DAF) sur mon espace privé adhérent Uniformation 1 à 2 mois avant le début de mon action. La prise en charge couvre l'ensemble des coûts pédagogiques que nous vous proposons (+ frais annexes suivant barème), que vous soyez adhérent ou non.

2 J'impute la dépense sur mon budget conventionnel. Je n'ai pas de demande préalable à effectuer. Une fois l'action terminée, une demande de remboursement doit être faite depuis mon espace Uniformation. 100% des coûts pédagogiques (+ frais annexes suivant barème) sont pris en charge dans la limite de mon budget conventionnel.

Si la réponse est non

• Une Action Collective Intra-structure

Ce sont des formations au programme construit spécifiquement pour votre problématique. L'action a lieu dans vos locaux et accueille uniquement des salariés de votre structure. Le prix proposé est un prix jour pour 5 à 12 participants environ.

1 Je fais une DAF sur mon espace privé adhérent Uniformation 1 à 2 mois avant le début de mon action. La prise en charge couvre l'ensemble des coûts pédagogiques que nous vous proposons (+ frais annexes suivant barème), pour 5 stagiaires minimum.

Si la réponse est non

2 Je fais une DAF sur mon espace Uniformation. La prise en charge est de 1.100€ maximum par jour dans la limite de 5 jours pour 5 stagiaires minimum.

3 J'impute le reste à charge sur mon budget conventionnel. Une fois l'action terminée, une demande de remboursement doit être faite depuis mon espace Uniformation. 100% des coûts pédagogiques sont pris en charge dans la limite de mon budget conventionnel.

• Une Action Collective Territoriale

Ce sont des formations au programme construit pour votre problématique que vous décidez d'organiser sur votre territoire, avec d'autres structures. Le prix proposé est un prix jour pour 5 à 12 participants environ.

1 Je fais une DAF sur mon espace privé adhérent Uniformation 1 à 2 mois avant le début de mon action. La prise en charge couvre le coût jour proposé par le Snaesco, pour 5 stagiaires minimum.

Si la réponse est non

2 Si la formation comprend plus de 8 stagiaires, je fais une demande de financement « Action Collective Territoriale » sur mon espace Uniformation. La prise en charge est de 1.100€ maximum par jour dans la limite de 5 jours.

3 J'impute le reste à charge sur mon budget conventionnel. Une fois l'action terminée, je demande un remboursement depuis mon espace Uniformation. 100% des coûts pédagogiques sont pris en charge dans la limite de mon budget conventionnel.

NOS FORMATIONS

GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

🕒 2 JOURS

Paris, les 28 et 29 mai
Aix-en-Provence, les 19 et 20
novembre

ÊTRE ADMINISTRATEUR D'UNE ASSOCIATION DE LA BRANCHE ALISFA, IDENTIFIER SON RÔLE ET SON ENVIRONNEMENT

La loi du 1^{er} juillet 1901 ne prévoit pas de système de gouvernance pour les associations. Elle n'institue ni d'Assemblée Générale, ni de Conseil d'Administration, de président ou de trésorier. Pour rentrer dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire, la loi du 31 juillet 2014 dispose que l'association doit respecter une gouvernance démocratique. Alors, comment s'organiser ? Cette formation clarifie le rôle de l'administrateur et propose de réfléchir au fonctionnement des associations de la branche Alisfa.

Une structure de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), comment ça marche ?

- La loi 1901, un cadre légal de libertés
- La loi sur l'ESS du 31 juillet 2014 et le privé non lucratif
- La branche professionnelle Alisfa et les autres acteurs de l'ESS

Le fonctionnement associatif et la répartition des rôles

- Le projet associatif dans le cadre de la branche professionnelle
- Les statuts et le règlement intérieur
- Les répartitions et les délégations de pouvoir
- La question du fonctionnement de l'association? Quelles modalités de décisions ?
- Le rôle de l'administrateur : la fiche de mission
- L'articulation présidence/direction
- La collaboration salariés/bénévoles : l'organisation du travail en commun
- La fidélisation des bénévoles

Les responsabilités

- Le droit des bénévoles
- Qui est responsable : la personne morale, les dirigeants, les bénévoles, les salariés ?
- L'administrateur et le risque de conflit d'intérêt

Les acteurs et dispositifs d'appui à connaître

- Le DLA
- Le Mouvement Associatif
- Les fédérations
- Les autres dispositifs



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre son rôle et son articulation avec les autres acteurs de l'association
- Maîtriser les spécificités de l'organisation et du fonctionnement associatif
- Connaître la branche Alisfa, sa convention collective et son environnement



PUBLIC

Administrateurs



PRIX

530 € (soit 265 € par jour) pour les adhérents
590 € (soit 295 € par jour) pour les non adhérents



LES PLUS DE LA FORMATION

- Une formation complète pour prendre ses marques en tant qu'Administrateur
- Un « test » en ligne avant la formation pour identifier de façon précise ses besoins



POUR ALLER PLUS LOIN...

- Piloter son association, les clefs pour assurer sa fonction employeur p.17



Organisez cette formation dans votre région !
Pour en savoir plus, contactez nous :
formation@snaecso.com ou au 01 58 46 13 40

NOUVEAU PRÉSIDENT, COMMENT ASSURER SA MISSION ?

Chaque année, généralement à l'issue de l'Assemblée Générale, la question de l'élection du futur président est posée. Si l'actuel ne se représentait pas, en serai-je capable ? Cette fonction clef de l'association interroge. Quelles sont les missions du président ? De quoi est-il responsable ? Ce stage répond à ces interrogations et donne des bases solides pour construire une relation efficace entre la Présidence et la Direction.

Gouverner

- Construire une vue claire du projet de l'association : les missions, les objectifs et les valeurs partagées
- Le rôle du président
- Identifier les missions de chaque acteur
- Choisir qui pilote, qui dirige, qui gère
- Animer les instances (AG, CA, commissions...) en facilitant les espaces d'expression

Clarifier les responsabilités du président

- Quelles missions et quelles responsabilités ?
- La fonction de représentation
- Quels sont les risques liés à la fonction ?
- Comment se prémunir des incidents ?

Coopérer avec la direction

- Définir son mode de coopération
- Quoi et comment déléguer ?
- Organiser le travail en commun
- L'entretien annuel du directeur

Animer et responsabiliser l'équipe d'administrateurs

- Développer la cohésion d'équipe
- Pratiquer des délégations motivantes
- Repérer les niveaux pertinents d'intervention
- Trouver de nouveaux administrateurs
- Élire un administrateur, un président sans candidat



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Assurer son rôle dans toutes ses composantes
- Optimiser la coopération entre la Présidence et la Direction
- Animer les instances de manière efficace et participative



PUBLIC

Présidents, co-présidents et futurs présidents



PRIX

530 € (soit 265 € par jour) pour les adhérents
590 € (soit 295 € par jour) pour les non adhérents



LES PLUS DE LA FORMATION

- Une formation complète qui fournit les bases pour prendre ses fonctions de président
- Le guide des répartitions et des délégations de pouvoirs du Snaecso remis à chaque participant



POUR ALLER PLUS LOIN...

- Piloter son association, les clefs pour assurer sa fonction employeur p.17



PILOTER SON ASSOCIATION, LES CLEFS POUR ASSURER SA FONCTION EMPLOYEUR

Dans nos structures associatives, ce que recouvre la fonction employeur est souvent flou et complexe. Elle est source d'inquiétude pour les dirigeants qui ne savent pas toujours ce qu'elle implique et quelle attitude avoir vis-à-vis du personnel. Ce stage répond à ces interrogations.

L'association employeur

- Qui est l'employeur ? Que dit la loi ? Que dit le juge ?
- Le lien de subordination : sa portée, ses limites, ses obligations ?
- Les libertés fondamentales de l'employé

Les règles de base de la responsabilité civile et pénale

- La responsabilité en droit du travail et les risques encourus
- La responsabilité civile et la responsabilité pénale de l'association
- La responsabilité civile et la responsabilité pénale des administrateurs
- Le système judiciaire français, les prud'hommes

La relation managériale

- Qui fait quoi ?
- Les délégations : quoi, qui, comment ?
- La posture d'autorité : comment faire ?
- Qu'ai-je le droit de demander au salarié ? Puis-je contrôler son travail ?
- La gestion des situations difficiles

L'outillage RH de l'administrateur

- La fiche de poste : un outil de management
- Les entretiens quoi, qui, comment ?
- La technique des faits marquants
- Les plannings
- Les outils digitaux faciles à utiliser



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser les obligations et des droits des employeurs et des salariés
- Clarifier ses responsabilités et la relation administrateurs/direction
- Disposer de la bonne posture vis-à-vis de l'équipe salariée
- Utiliser les outils de gestion du personnel adaptés à sa structure



PUBLIC

Administrateurs



PRIX

530 € (soit 265 € par jour) pour les adhérents
590 € (soit 295 € par jour) pour les non adhérents



LES PLUS DE LA FORMATION

- Une boîte à outils opérationnelle pour piloter son association
- Une formation pratique pour asseoir sa fonction employeur



POUR ALLER PLUS LOIN...

- Management de l'équipe salariée : réussir ensemble ! p.29





2 JOURS

Paris, les 3 et 4 décembre

ÉVALUER ET ANTICIPER LES MUTATIONS, COMMENT FAIRE ÉVOLUER SON ORGANISATION DANS UNE VISÉE PROSPECTIVE ?

Les évolutions sociales et économiques actuelles ont toujours des conséquences délicates pour les associations rendant indispensable une réflexion sur son projet et sur la fonction employeur. En effet, les conséquences sur la gestion des Ressources Humaines sont importantes. Comment repérer les enjeux, les risques et les limites avec la volonté de pérenniser ses actions ? Et comment y associer l'ensemble des acteurs salariés et bénévoles ?

Associer les différents acteurs à la démarche de co-construction : associer les salariés, mobiliser les bénévoles, partager la décision

Analyser la stratégie de son organisation

- Comprendre les enjeux auxquels l'organisation est confrontée : financiers, économiques, sociaux, de gouvernance, de positionnement, d'ambition, de valeurs
- Identifier les risques

Évaluer son organisation

- Les paramètres à observer : mission, but et valeurs, gouvernance et modalités de décision, architecture de décision, documents de base, projet et services, finances, salariés et bénévoles, cibles, système d'information...
- Définition des critères d'évaluation et des indicateurs : les dimensions de l'évaluation, les critères quantitatifs et qualitatifs
- Communication, planification et évaluation : la phase du diagnostic

Coopérer avec d'autres acteurs

- Faire ensemble, faire avec ou faire corps : mutualisation, groupement, coopération économique, de moyens et/ou stratégique, fusion création, fusion absorption, filialisation
- Développer son activité sous forme de Société Coopérative Participative (SCOP) ou de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)

Exploiter les résultats

- Faire la synthèse opérationnelle : ce qui est dit, ce qui est fait, l'écart entre les deux
- Rédiger le plan d'action : concevoir et mettre en œuvre les mesures correctives
- Définir les priorités, les échéances, les pilotes et la répartition des responsabilités
- Élaborer des fiches actions opérationnelles



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Diagnostiquer son organisation
- Repérer les forces et les faiblesses, les opportunités et les menaces
- Comprendre les enjeux d'une organisation vertueuse
- Anticiper les évolutions de l'association



PUBLIC

Administrateurs, Directeurs



PRIX

530 € (soit 265 € par jour) pour les adhérents
590 € (soit 295 € par jour) pour les non adhérents



LES PLUS DE LA FORMATION

- Mise à disposition d'outils concrets à visée diagnostique
- Une formation riche en cas pratiques



POUR ALLER PLUS LOIN...

- Piloter son association, les clés pour assurer sa fonction employeur p.17



Organisez cette formation dans votre région !
Pour en savoir plus, contactez nous :
formation@snaecso.com ou au 01 58 46 13 40

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE ALISFA

Les textes juridiques sont vivants et il faut, de fait, se tenir à jour de leur actualité pour intégrer toute modification. Cette journée de formation, construite en collaboration avec les membres du pôle juridique du Snaecso, vous présentera les dernières évolutions du droit du travail et de la Convention Collective Nationale Alisfa et ainsi, vous permettra de mettre à jour vos connaissances afin d'adapter la gestion de vos structures en conséquence.

Le programme de la formation ne sera définitif que dans les semaines qui précéderont la formation, ceci dans le souci de proposer aux participants un contenu au plus proche de l'actualité.

Les thématiques travaillées auront pour objet les évolutions législatives et conventionnelles, ainsi que les négociations en cours.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les évolutions législatives et conventionnelles en matière de droit du travail et mettre à jour ses connaissances
- Comprendre les incidences de l'actualité sur la gestion quotidienne des structures
- Intégrer ces évolutions à sa pratique



PUBLIC

Administrateurs, Directeurs, Responsables RH



PRIX

265 € pour les adhérents
295 € pour les non adhérents



LES PLUS DE LA FORMATION

- Une formation courte et très pragmatique
- Un focus sur les dernières négociations de la Convention Collective Nationale Alisfa



POUR ALLER PLUS LOIN...

- Droit du travail, Convention Collective Nationale Alisfa... Mieux les connaître pour mieux les appliquer p.21



Organisez cette formation dans votre région !
Pour en savoir plus, contactez-nous :
formation@snaecso.com ou au 01 58 46 13 40



4 JOURS (2x2 jours)

Paris, les 5 et 6 mars, puis 27 et 28 mars

Nantes, les 6 et 7 novembre, puis 21 et 22 novembre

DRIT DU TRAVAIL, CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE ALISFA, MIEUX LES CONNAÎTRE, POUR MIEUX LES APPLIQUER (1/2)

La Convention Collective Nationale (CCN) Alisfa complète la législation du travail par des dispositions propres à notre champ. Elle fait régulièrement l'objet d'avenants destinés à modifier ou adapter son contenu au regard des évolutions législatives et réglementaires ou des négociations nationales paritaires. Bien que le texte soit à la disposition de tous, son appropriation reste complexe. Cette formation propose de mieux la comprendre, pour mieux l'appliquer.

MODULE 1

Comprendre le cadre du contrat de travail et la CCN Alisfa

- Qu'est-ce qu'un contrat de travail ?
- La place de la CCN, son articulation avec la loi
- Les accords d'entreprise, nouveau contexte : que faire et comment ?

Identifier les droits et les obligations de l'employeur

- L'obligation de santé et de sécurité
- L'évaluation du travail : l'entretien annuel
- Les obligations de formation : l'entretien professionnel
- Les documentations et les affichages obligatoires

La Classification et la rémunération

- Les 15 emplois-repères et les 8 critères de positionnement
- La Rémunération Individuelle Supplémentaire (RIS) et la Rémunération Minimum de Branche (RMB)
- La révision quinquennale des pesées

Embaucher et choisir le contrat adapté

- Les règles et procédures d'embauche
- La période d'essai
- Le contrat de base : le CDI
- Les CDD utilisables dans la branche
- Les contrats à temps partiels et les contrats à temps aménagés
- Les modifications du contrat de travail



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les spécificités de la CCN Alisfa
- Connaître les textes règlementaires et les appliquer
- Être capable de répondre aux situations dans lesquelles le droit du travail et la CCN Alisfa s'appliquent



PUBLIC

Administrateurs, Directeurs, Responsables RH



PRIX

1060 € (soit 265 € par jour) pour les adhérents

1180 € (soit 295 € par jour) pour les non adhérents



LES PLUS DE LA FORMATION

- Une formation très complète pour s'approprier les spécificités de la Convention Collective Nationale Alisfa
- Un exemplaire relié de la CCN est remis à chaque participant



POUR ALLER PLUS LOIN...

- Actualité du droit du travail et de la Convention Collective p.20
- Le système de classification et de rémunération de la CCN Alisfa, comment les mettre en œuvre p.24



Organisez cette formation dans votre région !
 Pour en savoir plus, contactez-nous :
formation@snaecsa.com ou au 01 58 46 13 40



4 JOURS (2x2 jours)

Paris, les 5 et 6 mars, puis 27 et 28 mars

Nantes, les 6 et 7 novembre, puis 21 et 22 novembre

DRIT DU TRAVAIL, CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE ALISFA, MIEUX LES CONNAÎTRE, POUR MIEUX LES APPLIQUER (2/2)

MODULE 2

Organiser le travail en tenant compte des durées légales et des dispositions de la CCN

- Les durées maximales de travail et le travail effectif
- La mise en place des horaires, leur contrôle, leur modification
- Les pauses, les déplacements, les astreintes
- Le travail en soirée, le dimanche, et les séjours
- Les heures supplémentaires, les obligations, les compensations
- Le temps partiel et les heures complémentaires
- L'aménagement du temps de travail : quoi, comment ?

Les suspensions du contrat

- Les congés payés annuels, calcul et prise des congés
- Les congés conventionnels
- Les jours fériés et autres congés
- Les arrêts de maladie, le système de prévoyance et de mutuelle

Le droit disciplinaire

- Reconnaître ce qui peut être constitutif d'une faute et distinguer les différents types de fautes
- Connaître les sanctions prévues par la CCN
- Les motifs, les faits avérés, les preuves
- Les délais, les prescriptions

Les modes de rupture de contrat

- Le licenciement pour faute : la convocation à l'entretien, l'entretien, la lettre de licenciement
- Les autres ruptures à l'initiative de l'employeur
- Les ruptures à l'initiative du salarié
- Les ruptures négociées
- Les licenciements pour motifs personnel non-disciplinaires : licenciement pour inaptitude, pour insuffisance professionnelle, le licenciement économique



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les spécificités de la CCN Alisfa
- Connaître les textes règlementaires et les appliquer
- Être capable de répondre aux situations dans lesquelles le droit du travail et la CCN Alisfa s'appliquent



PUBLIC

Administrateurs, Directeurs, Responsables RH



PRIX

1060 € (soit 265 € par jour) pour les adhérents

1180 € (soit 295 € par jour) pour les non adhérents



LES PLUS DE LA FORMATION

- Une formation très complète pour s'approprier les spécificités de la Convention Collective Nationale Alisfa
- Un exemplaire relié de la CCN est remis à chaque participant



POUR ALLER PLUS LOIN...

- Actualité du droit du travail et de la Convention Collective p.20
- Le système de classification et de rémunération de la CCN Alisfa, comment les mettre en œuvre p.24

Organisez cette formation dans votre région !
 Pour en savoir plus, contactez-nous :
formation@snaecso.com ou au 01 58 46 13 40



2 JOURS

Paris, les 18 et 19 juin

Paris, les 19 et 20 novembre

LE TRAITEMENT DE LA PAIE, INTÉGRER LES SPÉCIFICITÉS DE LA BRANCHE

ALISFA

Le traitement de la paie ne s'improvise pas. Contrairement à une idée reçue, il ne s'agit pas d'un exercice comptable, mais d'un exercice de nature juridique. Les règles sont strictes et répondent à un encadrement législatif évoluant régulièrement. Sécuriser ses pratiques implique d'adapter ses méthodes au secteur d'activité dans lequel on évolue, mais aussi de se tenir régulièrement informé. C'est ce que cette formation vous propose.

Déterminer la rémunération conventionnelle et traduire les informations sur le bulletin de salaire

- Les différentes formes de rémunération et le salaire de base
- Les avantages en nature et les frais professionnels
- La Rémunération Minimum de Branche (RMB)
- La Rémunération Individuelle Supplémentaire (RIS)
- Les primes
- Les heures supplémentaires et complémentaires
- Le changement provisoire de poste

Identifier les cotisations sociales

- Les différentes bases de cotisations, les taux de cotisation
- La réduction Fillon et autres allègements
- CSG/CRDS
- La sécurité sociale et Pôle emploi
- La retraite complémentaire, la mutuelle et la prévoyance

Gérer les événements

- Les suspensions de contrat avec maintien de la rémunération
- Les suspensions de contrat sans maintien de la rémunération
- Les absences pour raison de santé
- La subrogation
- Les congés payés et conventionnels
- Les opérations de fin de contrat



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Actualiser ses connaissances en matière de paie
- Maîtriser les spécificités de la Convention Collective Nationale Alisfa qui ont un impact sur la paie
- Savoir traiter ces données pour les intégrer dans le logiciel de paie



PUBLIC

Administrateurs, Directeurs, Responsables RH, Personnes en charge de la gestion du personnel...



PRIX

530 € (soit 265 € par jour) pour les adhérents
590 € (soit 295 € par jour) pour les non adhérents



LES PLUS DE LA FORMATION

- Une formation très opérationnelle directement transposable dans vos pratiques
- Remise d'un document synthétique reprenant les règles à suivre



POUR ALLER PLUS LOIN...

- Droit du travail, Convention Collective Nationale Alisfa, mieux les connaître pour mieux les appliquer p.22

Organisez cette formation dans votre région !
Pour en savoir plus, contactez-nous :
formation@snaecso.com ou au 01 58 46 13 40

1 JOUR

Paris, le 16 mars

Montpellier, le 24 septembre

LE SYSTÈME DE CLASSIFICATION ET DE RÉMUNÉRATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE ALISFA, COMMENT LE METTRE EN ŒUVRE ?

La rémunération de salariés de la branche est entièrement cadrée par la Convention Collective qui pose les jalons du calcul et inscrit des obligations autour de l'évolution de l'emploi à plusieurs niveaux. Cette formation vous propose de maîtriser ce cadre conventionnel.

Un système de classification et de rémunération issu de la Convention Collective

- Les spécificités de la Convention Collective Nationale Alisfa
- Philosophie du système de classification : une démarche de compétences
- Les obligations des employeurs liées au système de rémunération : l'entretien annuel d'évaluation, l'actualisation des définitions d'emploi, la révision quinquennale des pesées

De la classification à la rémunération

- Le système de classification
- La méthodologie de pesée : de la définition de poste aux emplois repères
- Les critères de positionnement
- Les implications en termes de rémunération
- Le calcul de la rémunération de base
- La Rémunération Individuelle Supplémentaire (RIS) : modalités d'attribution et application
- La Rémunération Minimum de Branche (RMB) : fonctionnement et application concrète



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser les éléments de la classification et de la rémunération dans la CCN Alisfa
- Réduire les risques juridiques liés à leur application



PUBLIC

Administrateurs, Directeurs, Responsables RH, Personnes en charge de gestion du personnel...



PRIX

265 € pour les adhérents
295 € pour les non adhérents



LES PLUS DE LA FORMATION

- Mise à disposition d'un outil de décryptage de la grille de cotation conventionnelle
- Un travail à partir de vos descriptifs de poste



POUR ALLER PLUS LOIN...

- Monter en compétences les collaborateurs, comment s'inscrire dans une démarche de gestion des carrières ? p.32



Organisez cette formation dans votre région !
Pour en savoir plus, contactez-nous :
formation@snaecso.com ou au 01 58 46 13 40

🕒 2 JOURS

Valence, les 29 et 30 mai
Paris, les 16 et 17 octobre

LA RÉVISION QUINQUENNALE DES PESÉES, UNE MÉTHODOLOGIE

OPÉRATIONNELLE POUR SAVOIR FAIRE

Le système de classification de la Convention Collective Nationale Alisfa met en place l'obligation pour les employeurs de réviser la rémunération des salariés au minimum tous les 5 ans. Cette formation fait un état des lieux de cette obligation, de la méthodologie à mettre en œuvre pour y parvenir, en revoyant les bases de l'élaboration de la pesée.

La Révision quinquennale des pesées, philosophie et enjeux

La méthodologie de mise en œuvre

- La phase préparatoire : la place du Conseil d'Administration, celle des représentants du personnel, la communication aux salariés, les éléments de planification
- La méthodologie de pesée
- La phase de contrôle : relecture des postes et vérification de la correspondance des pesées

Mise en œuvre de la classification à travers le système de rémunération de la Convention Collective Nationale Alisfa

- La rémunération de base
- La Rémunération Minimum de Branche (RMB)
- La Rémunération Individuelle Supplémentaire (RIS)

Gestion des cas particuliers : quels arbitrages ?

- Les cas particuliers
- Les suites à donner : incidences en rémunération et au niveau juridique



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître le système conventionnel de rémunération
- Vérifier la conformité de l'application du système conventionnel de rémunération
- Posséder la méthodologie pour procéder à la révision quinquennale des pesées



PUBLIC

Administrateurs, Directeurs, Responsables RH



PRIX

530 € (soit 265 € par jour) pour les adhérents
590 € (soit 295 € par jour) pour les non adhérents



LES PLUS DE LA FORMATION

- Un rappel des bases sur la mise en œuvre de la rémunération
- Un travail de mise en conformité de ses cas pratiques
- Construction d'un mind mapping des différentes étapes méthodologiques



POUR ALLER PLUS LOIN...

- Monter en compétences les collaborateurs, comment s'inscrire dans une démarche de gestion des carrières ? p.32



Organisez cette formation dans votre région !
Pour en savoir plus, contactez-nous :
formation@snaecso.com ou au 01 58 46 13 40

MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

2 JOURS

Lyon, les 17 et 18 mai
Paris, les 10 et 11 septembre

LE RECRUTEMENT D'UN NOUVEAU COLLABORATEUR, COMMENT SÉCURISER LE DISPOSITIF ET ACCOMPAGNER L'INTÉGRATION ?

Un recrutement est toujours une prise de risque pour une structure. Disposer d'une démarche standardisée, d'outils permettant de mettre le process de recrutement en cohérence avec les besoins de son association et maîtriser les techniques de l'entretien, voici ce que cette formation vous propose d'acquérir.

Identifier les enjeux du recrutement et les spécificités du marché de l'emploi du secteur

- Les dispositions légales : discrimination à l'embauche, égalité femmes-hommes, travailleurs handicapés, séniors...
- Les étapes du recrutement : de la préparation à l'embauche finale
- Comment rédiger une annonce efficace ?

La sélection des candidatures

- Le sourcing interne et externe
- Les critères de sélection et le plan d'entretien
- Construire une grille d'analyse et trier les CV
- L'entretien de pré-sélection téléphonique, l'entretien physique, le deuxième entretien...

L'entretien de recrutement

- Les droits et les devoirs du recruteur
- Conduire un entretien de recrutement : les étapes clefs
- Les bases de la communication interpersonnelle
- Se mettre en situation

Finaliser le recrutement et préparer l'intégration

- La sélection définitive : les dernières modalités d'embauche, les risques de désistement
- Informer et associer le Conseil d'Administration
- Qui fait quoi ? Avant l'embauche, le jour J et les premières semaines
- La communication interne, externe et auprès du futur salarié
- Évaluer l'intégration pour valider la fin de la période d'essai



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir une méthodologie en matière de recrutement en lien avec les obligations légales
- Appréhender les différentes étapes du process de recrutement
- Mettre en place les conditions favorables de la phase d'intégration



PUBLIC

Administrateurs, Directeurs, Responsables RH



PRIX

530 € (soit 265 € par jour) pour les adhérents
590 € (soit 295 € par jour) pour les non adhérents



LES PLUS DE LA FORMATION

- Des outils pratiques : grilles d'analyse et de sélection, supports jury et plan d'objectifs
- Remise du livret pédagogique « le recrutement selon la CCN Alisfa »



POUR ALLER PLUS LOIN...

- De l'embauche à la rupture... la vie du contrat de travail et les spécificités de la branche Alisfa p.28



Organisez cette formation dans votre région !
Pour en savoir plus, contactez-nous :
formation@snaecso.com ou au 01 58 46 13 40

2 JOURS

Bordeaux, les 18 et 19 juin

Marseille, les 8 et 9 octobre

DE L'EMBAUCHE À LA RUPTURE, LA VIE DU CONTRAT DE TRAVAIL ET LES SPÉCIFICITÉS DE LA BRANCHE ALISFA

Élément central de la relation employeur-salarié, le contrat de travail exige un véritable savoir-faire. Quel type de contrat choisir ? Comment le modifier ? Quel recours au CDD ? Nous vous proposons de développer votre expertise en la matière grâce à une formation très opérationnelle qui intègre les spécificités de notre secteur.

Les obligations légales et conventionnelles

- Connaître les obligations légales, les nouvelles ordonnances de la Loi Travail
- Connaître les obligations conventionnelles de la Convention Collective Nationale Alisfa
- Les droits et les devoirs de l'employeur et du salarié

Les différents types de contrats de travail et les spécificités de la branche Alisfa

- Le contrat à durée indéterminée
- Le contrat à durée déterminée
- Les autres types de contrats (CDI, contrats aidés, contrats en alternance...)
- Les contrats de travail à temps partiel

L'arrivée du salarié

- Fiche de poste
- La pesée du poste
- Les formalités administratives et institutionnelles
- L'engagement et la signature du contrat de travail

La vie du contrat de travail

- Les cas de modification du contrat de travail
- Les changements de conditions de travail

La rupture du contrat de travail

- La démission et la rupture conventionnelle
- Les licenciements
- La retraite
- Les formalités administratives liées à la rupture du contrat de travail



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les obligations légales et conventionnelles et les respecter
- Sécuriser ses pratiques professionnelles en matière de conclusion et de rupture de contrats de travail



PUBLIC

Administrateurs, Directeurs, Responsables RH, personnes en charge de la gestion du personnel...



PRIX

530 € (soit 265 € par jour) pour les adhérents

590 € (soit 295 € par jour) pour les non adhérents



LES PLUS DE LA FORMATION

- Une formation complète et pratico-pratique pour savoir-faire
- De nombreux cas pratiques pour que vous puissiez expérimenter les apports théoriques



POUR ALLER PLUS LOIN...

- L'entretien annuel d'évaluation et l'entretien professionnel p.31

Organisez cette formation dans votre région !
Pour en savoir plus, contactez-nous :
formation@snaecso.com ou au 01 58 46 13 40

2 JOURS + 1

Lille, 22 et 23 mars, puis le 26 avril
Poitiers, les 12 et 13 novembre,
puis le 7 décembre

MANAGEMENT DE L'ÉQUIPE SALARIÉE : RÉUSSIR ENSEMBLE !

Le management de l'équipe salarié est un vrai défi de la fonction employeur ! Quels sont les enjeux du management ? Existe-t-il des spécificités au management associatif ? Cette formation vous propose de vous outiller pour réussir au mieux cette mission délicate.

Le management dans la branche Alisfa et ses enjeux

- Le manager associatif
- Dimensionner son management
- Appréhender les demandes de l'organisation

Son positionnement et sa posture, clarifier mon rôle

Comprendre et développer les sources de motivation et de reconnaissance

- Comprendre les sources de motivation de Maslow à Bateson
- Connaître les processus de reconnaissance

Appréhender les différents cycles d'une équipe

- Comprendre les cycles évolutifs d'une équipe
- Renforcer l'autonomie de chacun et de tous
- La performance de l'équipe

Accompagner son équipe

- Piloter l'activité en se dotant d'outils
- Superviser et contrôler
- Les différents entretiens et l'animation des temps collectifs
- Les dysfonctionnements : moteurs de progression et d'amélioration

Gestion des conflits

- Comprendre les mécanismes de résolution des conflits
- S'affirmer dans des situations relationnelles délicates

Gérer le temps

- Mettre le temps au service des priorités
- Être efficace et gérer les relations interpersonnelles



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les enjeux du management
- Clarifier son positionnement et sa posture
- Accompagner son équipe, de la fixation d'objectifs à l'évaluation
- Savoir gérer les situations complexes



PUBLIC

Administrateurs, Directeurs, Responsables d'équipe...



PRIX

795 € (soit 265 € par jour) pour les adhérents
885 € (soit 295 € par jour) pour les non adhérents



LES PLUS DE LA FORMATION

- Remise d'un livret pédagogique sur le management
- Des cas pratiques pour questionner ses habitudes



POUR ALLER PLUS LOIN...

- L'entretien annuel d'évaluation et l'entretien professionnel p.31



Organisez cette formation dans votre région !
Pour en savoir plus, contactez-nous :
formation@snaecso.com ou au 01 58 46 13 40

LA FICHE DE POSTE, OUTIL RH INCONTOURNABLE, BIEN LA RÉDIGER ET OPTIMISER SON UTILISATION

Malgré l'absence d'obligations légales à ce sujet, la fiche de poste est un outil précieux de management de l'organisation. Cette formation vous propose d'en faire un levier d'action pour votre structure.

La fiche de poste, c'est quoi ?

- Définitions et concepts autour de la fiche de poste

Les étapes de la construction de la fiche de poste

- Le recueil d'éléments
- Les parties prenantes
- Les éléments constitutifs de la fiche de poste
- La phase de rédaction et de validation

Utilisation et enjeux de la fiche de poste

- Outil de communication
- Outil de recrutement
- Outil de transversalité et de partage des missions de chacun
- Outil d'évaluation
- Outil de dialogue et de gestion des carrières



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir une méthode pour construire des fiches de poste efficaces
- Être en capacité de les utiliser de façon optimale en comprenant les enjeux de cet outil RH



PUBLIC

Administrateurs, Directeurs, Responsables RH, Responsables d'équipe



PRIX

265 € pour les adhérents
295 € pour les non adhérents



LES PLUS DE LA FORMATION

- Une formation basée sur des fiches de postes du secteur
- Une formation-action qui permet d'être opérationnel immédiatement



POUR ALLER PLUS LOIN...

- Le recrutement d'un nouveau collaborateur, comment sécuriser le dispositif et accompagner l'intégration ? p.27
- L'entretien annuel d'évaluation et l'entretien professionnel p.31



Organisez cette formation dans votre région !
Pour en savoir plus, contactez-nous :
formation@snaecso.com ou au 01 58 46 13 40

2 JOURS

Rennes, les 24 et 25 septembre

Bordeaux, les 1^{er} et 2 octobre

L'ENTRETIEN ANNUEL D'ÉVALUATION ET L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL, LES DISTINGUER POUR LES CONDUIRE EFFICACEMENT

À l'heure où beaucoup s'interrogent sur les objectifs, mais aussi sur les différences de ces deux entretiens que l'on tend souvent à rapprocher, cette formation vous propose de mieux comprendre leurs enjeux et de vous doter d'outils pour les mener de façon optimale.

Entretien annuel d'évaluation, entretien professionnel, de quoi parle-t-on ?

- Obligations légales et conventionnelles
- Comprendre les enjeux structurels de ces deux entretiens
- Mettre en place une stratégie Ressources Humaines adaptée à l'organisation et aux salariés
- Maîtriser les techniques de communication autour de ces deux entretiens

L'entretien annuel d'évaluation

- Objectifs et enjeux
- La préparation de l'entretien
- La conduite de l'entretien
- L'articulation avec la Rémunération Individuelle Spécifique (RIS)

L'entretien professionnel

- Objectifs et enjeux
- La préparation de l'entretien
- La conduite de l'entretien
- L'articulation avec la politique formation et la gestion des carrières

L'entretien, et après ?

- Mettre en place des outils de suivi RH
- Faciliter la mise en place d'un référent ou d'un formateur interne



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Savoir différencier les deux entretiens, comprendre leur philosophie, leurs objectifs et leur articulation
- Préparer et conduire avec succès les deux types d'entretien
- Faire de ces entretiens un véritable outil de management



PUBLIC

Administrateurs, Directeurs, Responsables RH, Responsables d'équipe



PRIX

530 € (soit 265 € par jour) pour les adhérents

590 € (soit 295 € par jour) pour les non adhérents



LES PLUS DE LA FORMATION

- Une méthode et des outils pour mener les entretiens dès le retour sur le terrain
- Des mises en situation pour se tester



POUR ALLER PLUS LOIN...

- Management de l'équipe salariée : réussir ensemble ! p.29



Organisez cette formation dans votre région !
Pour en savoir plus, contactez-nous :
formation@snaecso.com ou au 01 58 46 13 40

MONTER EN COMPÉTENCES LES COLLABORATEURS, COMMENT S'INSCRIRE DANS UNE DÉMARCHE DE GESTION DES CARRIÈRES ?

Attirer et fidéliser les salariés, les impliquer, mieux les adapter aux changements, améliorer leur performance, préparer la relève, tels sont les enjeux du développement des compétences. Lorsque cette volonté de professionnalisation s'inscrit dans une démarche de gestion des carrières, elle permet à l'organisation d'affronter l'avenir avec plus de sérénité.

La compétence, c'est quoi ?

- Définitions et concepts autour des questions de compétence

Faire le diagnostic de compétences de sa structure

- État des lieux des compétences présentes versus les besoins en compétences futures
- Mesure de l'écart entre besoins et réalité
- La définition des priorités de développement des compétences

Le développement des compétences

- Identifier le potentiel de ses collaborateurs
- L'implication des collaborateurs dans le développement de leurs compétences
- La formation comme moyen de développement de compétences
- L'entretien professionnel
- Le plan de formation
- Les autres leviers de développement de compétences : la délégation, la pratique du feed-back et de l'évaluation, le transfert de compétences, l'environnement de travail formateur...



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- S'approprier la notion de compétences
- Diagnostiquer le besoin de compétences dans son équipe dans une démarche de gestion prévisionnelle d'emploi et de compétences
- Connaître et utiliser les outils de développement des compétences



PUBLIC

Administrateurs, Directeurs, Responsables RH



PRIX

530 € (soit 265 € par jour) pour les adhérents
590 € (soit 295 € par jour) pour les non adhérents



LES PLUS DE LA FORMATION

- Une formation globale pour faire du développement des compétences un levier d'action
- Une approche pratique pour faire un diagnostic de sa structure



POUR ALLER PLUS LOIN...

- Le financement de la formation professionnelle, comment optimiser son budget ?
p.33



Organisez cette formation dans votre région !
Pour en savoir plus, contactez-nous :
formation@snaecso.com ou au 01 58 46 13 40

LE FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, COMMENT OPTIMISER SON BUDGET ?

Les questions de formation ont réputation d'être complexes à gérer. Alors quand il est question de financements, de surcroît, légaux et conventionnels, l'on s'y perd souvent. Cette formation propose de faire un état des lieux pour comprendre qui et quels fonds mobiliser afin d'optimiser le financement du développement des compétences des salariés de votre structure.

Quelle place pour la formation professionnelle continue dans son organisation ?

- Les enjeux de la formation
- Les obligations liées à la formation
- Le financement de la formation professionnelle continue : obligations légales et conventionnelles, les différents taux et ce qu'ils recouvrent

Des clefs de compréhension en matière d'acteurs et de dispositifs

- Tour d'horizon des différents acteurs : Unification - OPCA, OPACIF, OCTA, ça veut dire quoi ?
- Et la CPNEF dans tout ça ?
- Comprendre la typologie des principaux dispositifs : quelles actions sont concernées ? Que peut-on financer ? Exemples et étude de cas
- Qui solliciter pour être aidé ? Les Référents en Régions (RR) de la CPNEF, les chargés de mission régionale du Snaesco



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les acteurs de la formation professionnelle dans la branche
- Comprendre le fonctionnement du financement de la formation professionnelle continue
- Savoir quels financements mobiliser



PUBLIC

Administrateurs, Directeurs, Responsables RH



PRIX

265 € pour les adhérents
295 € pour les non adhérents



LES PLUS DE LA FORMATION

- Des illustrations et études de cas pour une approche pratique
- Un panorama des acteurs et des fonds mobilisables



POUR ALLER PLUS LOIN...

- Monter en compétences les collaborateurs, comment s'inscrire dans un démarche de gestion des carrières ? p.32

Organisez cette formation dans votre région !
Pour en savoir plus, contactez-nous :
formation@snaesco.com ou au 01 58 46 13 40

2 JOURS
Lille, les 6 et 7 juin
Paris, les 5 et 6 novembre

LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL, LES CLEFS POUR RÉPONDRE À SES OBLIGATIONS EMPLOYEUR

Dès qu'elle devient employeur, la structure, même associative, doit répondre à une grande palette d'obligations issues de la loi et de la convention collective, notamment. Cette formation se propose de réfléchir aux pratiques et aux circuits d'information liés à la gestion du personnel, pour sécuriser la mise en œuvre de ces obligations d'employeur.

Le recueil des éléments, la Déclaration Préalable A l'Embauche, l'immatriculation à la Sécurité Sociale, l'inscription dans le registre du personnel, l'affiliation organisme de retraite

- La visite d'information et de prévention
- Le suivi de la période d'essai
- Le contenu du dossier individuel du salarié

La gestion des temps de travail

- Les différents modes de gestion des temps de travail : temps plein, partiel, aménagement du temps de travail...
- Le suivi et le contrôle des horaires

La gestion des congés

- Les congés dans la branche Alisfa
- Planning, suivi et contrôle

Le traitement de l'absence du salarié

- Les typologies d'absence : arrêt maladie, accident du travail, de trajet, absence injustifiée...
- Quels outils/actions à mettre en œuvre ? Et quelle(s) procédure(s) de suivi ?

Le départ du salarié

- Distinguer les différentes causes de rupture et leurs conséquences
- Organiser administrativement le départ du salarié
- Informer le salarié sur ses droits, les documents à fournir

Sécurisation de la gestion administrative du personnel : la mise en place d'une procédure



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Disposer des connaissances pour gérer administrativement le personnel
- Acquérir une méthode et des outils opérationnels en matière d'administration des Ressources Humaines
- Mettre en place des procédures pour sécuriser la mission



PUBLIC

Administrateurs, Directeurs, Responsables RH, Personnes en charges de la gestion du personnel



PRIX

530 € (soit 265 € par jour) pour les adhérents
590 € (soit 295 € par jour) pour les non adhérents



LES PLUS DE LA FORMATION

- Une formation 100% tournée terrain
- Mise à disposition d'une boîte à outils de gestion très pratique



POUR ALLER PLUS LOIN...

- De l'embauche à la rupture, la vie du contrat de travail et les spécificités de la branche Alisfa p.28

Organisez cette formation dans votre région !
Pour en savoir plus, contactez-nous :
formation@snaecso.com ou au 01 58 46 13 40



2 JOURS

Nantes, les 20 et 21 juin

Tours, les 26 et 27 septembre

LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS, VÉRITABLE OUTIL DE MANAGEMENT DE LA PRÉVENTION

L'employeur porte une forte responsabilité liée à la santé et la sécurité des salariés en situation de travail. Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est un élément clef de la démarche car il est en pivot des principes généraux de prévention et contribue au dialogue social sur ces sujets. Cette formation vous permet de le découvrir et de le mettre en œuvre.

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et ses enjeux (DUERP)

- Le contexte juridique et réglementaire
- Les enjeux internes et externes
- L'inscription du DUERP dans les principes généraux de prévention
- Les conditions de réussite

L'évaluation des risques : les étapes de la démarche

- Éléments de vocabulaire : danger, risque, pénibilité au travail...
- Définir le périmètre de l'étude et garantir une approche participative et pluridisciplinaire
- La phase de recueil de données : réaliser l'inventaire des risques à partir de l'identification des unités de travail et des familles de risques
- Identifier les axes de prévention actuellement mis en œuvre et à envisager

La rédaction du DUERP : approche pratique

- Formaliser un plan de prévention du risque : agir sur les causes, planifier des actions...
- Organiser la mise en œuvre du plan de prévention

La communication et le suivi du DUERP

- Partager le DUERP avec les équipes
- Impliquer la représentation du personnel
- Actualiser le DUERP chaque année et lors des changements significatifs



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Être capable d'évaluer les risques professionnels de la structure pour les prévenir
- Disposer de la méthodologie pour être en mesure de rédiger et actualiser le DUERP dans le cadre des dispositions conventionnelles



PUBLIC

Administrateurs, Directeurs, Responsables RH



PRIX

530 € (soit 265 € par jour) pour les adhérents

590 € (soit 295 € par jour) pour les non adhérents



LES PLUS DE LA FORMATION

- Une méthodologie pratique intégrant les particularités Alisfa
- Un entraînement à la rédaction du DUERP à partir de situations concrètes



POUR ALLER PLUS LOIN...

- Management de l'équipe salariée : réussir ensemble ! p.29



Organisez cette formation dans votre région !
Pour en savoir plus, contactez-nous :
formation@snaecso.com ou au 01 58 46 13 40

8 JOURS

Paris, du 14 au 16 mai, puis du 12 au 14 juin et les 2 et 3 juillet

ADAPTATION À LA FONCTION POUR LES RESPONSABLES DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS : MODULE RH

La direction d'un Centre Social associatif nécessite la mise en œuvre de nombreuses compétences qui sont définies dans le cadre d'un référentiel construit par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

Afin de répondre au mieux aux exigences de ce référentiel, le **Snaecso** et la **Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France (FCSF)** ont allié leurs savoir-faire pour construire un parcours de formation modulaire ayant vocation de vous accompagner dans le développement et la maîtrise des compétences nécessaires au pilotage de vos structures.

Ce parcours vise prioritairement les personnes promues sur des fonctions de direction ou qui souhaitent postuler sur ce type de postes. Il est également conseillé à des directeurs ou directrices qui souhaitent prendre de la hauteur et remettre en perspective leurs pratiques.

Le parcours de formation comporte, à ce jour, 3 modules :

- **1 module porté par le Snaecso** : «Gestion des Ressources Humaines et responsabilités liées à la fonction employeur».

Au programme de ce module RH : une approche à 360° de la gestion des Ressources Humaines dans un Centre Social, ainsi qu'un focus sur l'ensemble des responsabilités inhérentes à la fonction employeur. Seront abordés :

La responsabilité employeur

Le cadre juridique de la gestion des RH

Le recrutement

La vie du contrat de travail

La gestion des compétences au service du projet

La rémunération

Le dialogue social

La santé et la sécurité au travail

- **2 modules portés par la FCSF** : «Pilotage de projet et contexte institutionnel», ainsi que «Mettre l'économie au service du projet social». Pour vous inscrire, n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de la fédération, rubrique formation

www.centres-sociaux.fr/formations/



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les problématiques RH dans la mise en œuvre de la fonction employeur
- Comprendre les enjeux de la fonction employeur et les principales obligations légales et conventionnelles
- Savoir utiliser les bons outils pour remplir sa mission



PUBLIC

Administrateurs, Directeurs, Responsables RH



PRIX

2120 € (soit 265 € par jour) pour les adhérents
2360 € (soit 295 € par jour) pour les non adhérents



LES PLUS DE LA FORMATION

- Une formation basée sur des fiches de postes du secteur
- Un travail sur des cas pratiques



POUR ALLER PLUS LOIN...

- Le module projet et le module budget du parcours AFNR portés par la FCSF

Organisez cette formation dans votre région !
Pour en savoir plus, contactez-nous :
formation@snaecso.com ou au 01 58 46 13 40



Syndicat employeur des acteurs du lien social et familial

18 / 22 Avenue Eugène Thomas
94276 LE KREMLIN BICÈTRE CEDEX
Tél : 01 58 46 13 40 / Fax : 01 58 46 13 41
formation@snaecso.com / www.snaecso.com

